

# Compte-rendu de la première rencontre OUCO

tenue au Sénat, le mercredi 14 mars, 2012 à 9h

21 personnes sont présentes, dont 8 agents de contrat désignés

La rencontre est animée par Patrick Foré.

Ordre du jour	Résumé des discussions et questions posées	Réponses et suite à donner
Mot de bienvenue avec présentation des représentantes présentes	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Absences remarquées de plusieurs personnes attribuables à la semaine de relâche</li><li>2. Représentantes présentes : Micheline Dubé, Guylaine McCullogh, Stéphanie Desnoyers</li></ol>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Prochaine rencontre tiendra compte de ce type de congé</li><li>2. Prochaine rencontre sera envoyée par le Calendrier Outlook</li></ol>
Format de la rencontre	<ol style="list-style-type: none"><li>3. Explication du type de rencontre comme OURA (Ottawa University Research Administrators)</li><li>4. Suggestion d'avoir une liste de distribution pour OUCO</li></ol>	<ol style="list-style-type: none"><li>3. Environ 8 personnes dans la salle connaissent les réunions OURA</li><li>4. Pour éviter les « réponses à tous », il y a création d'un compte courriel « ouco@uottawa.ca »</li></ol>
Messages importants (retour sur les ateliers, les projets en attente, les processus à mettre en place)	<ol style="list-style-type: none"><li>5. Retour sur les ateliers :<ol style="list-style-type: none"><li>a. Comparaison à d'autres formations</li></ol>i.e. pour l'atelier de la carte d'achat, seul les détenteurs d'une carte suivront la formation et recevront la carte d'achats.<ol style="list-style-type: none"><li>b. Cependant, pour l'atelier de contrats, beaucoup de personnes y ont assisté sans être désignées et sans vouloir cette responsabilité.</li></ol></li><li>6. Les projets à venir : la charte des comptes pour refléter les nouvelles définitions pour les contrats de service</li><li>7. Le gabarit est maintenant en ligne sur le site des approvisionnements</li></ol>	<ol style="list-style-type: none"><li>5. Prochains ateliers :<ol style="list-style-type: none"><li>a. sur invitation seulement</li><li>b. Pour ceux qui ont assisté aux derniers ateliers, le Service des approvisionnements communiquera avec les CAO pour obtenir confirmation du rôle de chacun</li></ol></li><li>6. Rencontre à venir et communication pour informer tout le monde des nouveaux comptes de la charte.</li><li>7. Éventuellement, il y aura des gabarits spécialisés pour chaque domaine</li></ol>
Distribution de documents	<ol style="list-style-type: none"><li>8. Tableau RC4110- résumé des critères de l'ARC (Agence du revenu du Canada)<ol style="list-style-type: none"><li>a. Beaucoup de questions pour la différence</li></ol></li><li>9. Le diagramme d'approvisionnement de service – questions à se poser<ol style="list-style-type: none"><li>a. Questions au sujet de la question de 5 000\$</li></ol></li></ol>	<ol style="list-style-type: none"><li>8. La paye et les ressources humaines travaillent sur des outils pour faciliter la détermination de statut<ol style="list-style-type: none"><li>a. Il faut consulter la grille pour déterminer.</li></ol></li><li>9. Diagramme<ol style="list-style-type: none"><li>a. Que se passe-t-il si le contrat est de 5 000\$? Est dans la catégorie 5 000\$ et plus</li></ol></li></ol>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>b. Questions si aucun contrat et problème</li> <li>c. Comment les fournisseurs seront payés si plus de 5 000\$</li> </ul> <p>10. Diagramme de paiement – les documents à avoir ainsi que les nouveaux comptes y seront ajoutés</p> <p>11. Arbre de décision – en plus gros</p> <p>12. Après le 15 mars 2012 – procédure pour l’approvisionnement de services</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>b. Même lorsque c’est moins de 5000\$, c’est bien quand l’entente est mise par écrit.</li> <li>c. Les Finances émettront le paiement, en ce moment, période de transition –aucune obligation de fournir des T4A, ce sera réglé en 2013.</li> </ul>
L’avenir : ce qui se passera demain le 15 mars	13. Explications du document remis et de la nouvelle procédure –beaucoup de questions posées	13.
Périodes de questions, commentaires	<p>14. Que se passe-t-il si la même personne est engagée pour plusieurs petits contrats de moins de 5 000\$ et qu’à la fin de l’année, c’est plus de 5 000\$ qui est octroyé?</p> <p>15. Si le contrat est de 40 000\$, il faut 2 cotations/offres de prix. Que se passe-t-il si on a seulement un fournisseur?</p> <p>16. Explication entre dérogation et transgression</p> <p>17. Si le requérant veut les services d’un fournisseur plus cher, qu’est-ce que l’agent de contrat fait?</p> <p>18. La gestion de contrat plus de 5 000\$ est plus complexe, le processus est complexe.</p> <p>19. Il y a eu certains problèmes avec la création de fournisseur dans Banner.</p> <p>20. Si vous avez des questions au sujet d’un statut de fournisseur.</p>	<p>14. L’exemple du photographe est mentionné : si vous savez qu’il travaillera pendant 3 réceptions et que ce sera plus de 5 000\$, vous suivez le processus. Si vous ne savez pas quand sera la prochaine fois, vous demandez les services prévus.</p> <p>15. Il est nécessaire de le justifier et de demander une dérogation auprès de Patrick Foré.</p> <p>16. Dérogation : demandes d’effectuer des transactions étant jugées non conformes aux règlements et méthodes M. Patrick Foré</p> <p>Transgression : transactions déjà effectuées étant jugées non conformes aux règlements et méthodes Patrick : 10 000\$ et moins M. Cossette : 10 001\$ à 50 000\$ Conseil d’administration : 50 001\$ à 500 000\$</p> <p>17. L’agent de contrat n’a pas à comparer, le requérant doit justifier son choix. Ce n’est pas nécessairement le moins cher, mais la meilleure valeur/prix.</p> <p>18. C’est un changement de mentalité.</p> <p>19. Paye-Finances et approvisionnements trouveront des solutions pour vous aider.</p> <p>20. Téléphonnez à Stéphanie</p>

<p>21. Si le contrat est moins de 5 000\$, que je suis enregistrée, qui va me payer?</p> <p>22. Affirmation d'une participante : Alors, maintenant il n'y a plus de différence entre incorporé et enregistré.</p> <p>23. S'il y a prolongement au contrat et que le montant augmente, dois-je aller chercher d'autre cotation/offre de service?</p> <p>24. Que se passe-t-il si un employé veut offrir des services à l'université?</p> <p>25. Qu'est-ce qui arrive si le cours n'est pas accrédité? Parle-t-on d'un employé ou d'un fournisseur?</p> <p>26. Que se passe-t-il si un fournisseur change de statut et n'est pas d'accord?</p> <p>27. Que se passe-t-il si une compagnie a son propre contrat?</p> <p>28. Est-ce que les compagnies devront signer le Protocole de relations d'affaire?</p> <p>29. Que fait-on si une compagnie nous soumet des factures et qu'il n'y a pas de contrat en place?</p> <p>30. Que se passe-t-il avec la situation suivante : un fournisseur qui fait plusieurs différents travaux pour plusieurs personnes dans le service – plusieurs petits contrats ou un gros contrat?</p>	<p>21. Ce sera traité par la paye.</p> <p>22. La seule différence va s'inscrire au montant du contrat, si moins de 5 000\$.</p> <p>23. C'est un prolongement de contrat, on ne change rien. Il faut aviser le Service des approvisionnements. Il faut s'assurer que les livrables et les descriptions sont les mêmes, sinon, il faut un autre contrat.</p> <p>24. Il devra s'enregistrer pour obtenir un nom d'entreprise pour être fournisseur à l'Université.</p> <p>25. Habituellement quand il s'agit d'un cours accrédité, il s'agit d'un employé. MAIS cela va dépendre à quel point on traite le curriculum, ça va dépendre de comment on traite l'individu, ça dépend de beaucoup de points. Il s'agit de cas par cas.</p> <p>26. Le Service des approvisionnements peut être consulté pour régler le différend.</p> <p>27. Le gabarit est là pour vous aider, c'est important de penser à « notre contrat ». Il sera possible de consulter le gestionnaire de contrats pour vérifier que les intérêts de l'Université soient respectés. La compagnie doit comprendre que les termes et conditions de l'Université prennent précédents.</p> <p>28. Pas pour l'instant, il y a un nouveau document qui le remplacera.</p> <p>29. Maintenant, nous devons avoir un contrat pour toute compagnie, c'est dans l'intérêt des 2 parties d'avoir un contrat.</p> <p>30. Il s'agit d'une zone grise. Si au moment des signatures, vous connaissez l'ampleur des services, alors un gros contrat. Si toutefois, vous ne le savez pas, alors plusieurs petits contrats.</p>
--	---

	<p>31. Que se passe-t-il si la grille RC4110 est interprétée de plusieurs façons? Qu'est-ce que je fais si je suis entre le requérant et les ressources humaines?</p> <p>32. Qu'est-ce que je fais si, après avoir rempli le questionnaire, le requérant n'est pas satisfait?</p> <p>33. Qu'est-ce que je fais si un fournisseur veut se faire payer comme consultant? Il y aura beaucoup de demandes dans le compte consultant.</p> <p>34. À partir du 15 mars, il est probable que les factures plus de 5 000\$ ne soient pas payées aussi rapidement. La paye demande que les contrats négociés avant le 15 mars soient clairement identifiés sur la demande de remboursement ainsi que les Finances.</p> <p>35. Est-ce possible d'avoir un système de classement de dossiers? Que les contrats aient un numéro?</p> <p>36. Comment assurer l'authenticité des signatures?</p> <p>37. Est-ce qu'il y aura un manuel?</p> <p>38. Que se passe-t-il s'il y a une source unique?</p>	<p>31. Dans de telles situations, communiquez avec Stéphanie ou Patrick.</p> <p>32. Vous passez le document complet de l'ARC. Le requérant pourra comprendre que c'est une loi et non votre choix.</p> <p>33. Nous devons suivre les nouvelles règles : désignation professionnelle, conseil, planification stratégique.</p> <p>34. Il y aura un suivi au Service des approvisionnements pour s'assurer que tout est conforme.</p> <p>35. C'est un système qui reste à évaluer. Toutes les suggestions sont les bienvenues.</p> <p>36. Il y a deux écoles de pensée : Contrat numérisé – version papier détruite Contrat numérisé et version papier est officielle</p> <p>37. Il y aura un manuel de créer pour aider.</p> <p>38. Il y a une méthode pour ce type d'exceptions.</p>
<p>Est-ce que la formule plaît? Quelle fréquence serait préférable pour les rencontres (mensuelle, bimensuelle, etc.)?</p>	<p>39. La formule plaît, ce sera sur une base mensuelle.</p>	<p>39. Prochaine invitation à suivre et plus de personnes : Kathryn Prud'homme, Véronique Duvieusart, Joanne Lauzon, ...</p>